

Le Finistère Libéré

Rédaction-Administration :
Imprimerie Louis BOCLÉ
9 bis, Rue Gambetta, MORLAIX, T. 2.39

ÉDITION NORD

Le Numéro : 2 francs.

La "Chance" d'une Vie

Notre confrère *The Stars and Stripes*, quotidien rédigé à l'usage des membres du corps expéditionnaire américain sur le front occidental des opérations, publie en son numéro du 5 septembre, sous le titre : *Here's what we're fighting for* (Voici pourquoi nous combattons), une série de notules.

Celles-ci encadrent une photographie groupant des têtes de femmes, de jeunes filles et d'enfants dont l'expression débordante de joie, que dis-je : d'enthousiasme confinant à l'extase ! Et l'on devine au premier coup d'œil que cette photo fut prise d'une voiture par quelque reporter, à l'entrée des premières troupes alliées dans un grand centre urbain — sans doute à Paris même. Les commentaires qui accompagnent ce remarquable document donnent autant à réfléchir dans leur brièveté que l'image elle-même dans sa typique vivacité :

« Les Français débordent de reconnaissance à l'égard des Yanks. Cette photo vous en donne une idée. Beaucoup de nos gars qui, jamais auparavant, n'avaient attaché de sens au mot « Liberté, apprennent sa valeur devant les sourires et les larmes de joie des gens qui l'avaient perdue depuis quatre ans. »

« Ne nous illusionnons pas. La lune de miel ne durera pas éternellement. Quelques joyeux chevaliers d'industrie se chargeront de filouter nos hommes, et quelques-uns de ceux-ci vont, de leur côté, faire des bêtises qui jailliront sur notre armée et irriteront les Français. »

« Mais la plupart d'entre nous savent se bien tenir. Si nous travaillons aussi bien à conserver l'amitié des peuples libérés que nous l'avons fait pour la gagner, il y aura encore de beaux jours. »

« La guerre suppose une longue liste de choses sur le côté "Doit" de son grand-livre : existences, financement, privations. Du côté "Avoir", il y a l'amitié et la gratitude d'un peuple à l'égard de tel autre. »

« C'est pour nous la chance de toute une vie — et pour nos enfants aussi. »

« Ne la gâchons pas bêtement. »

Oui, je l'ai toujours pensé : de même qu'un homme n'ayant jamais été malade ignore ce que c'est que la santé, quelqu'un dont les pensées, les paroles et les écrits ne subissent aucune contrainte, ne sait réellement pas ce que représente le mot « Liberté ». Et je doute que nos chers amis les Américains, séparés par quatre mille milles de mer océane de l'odieuse tyrannie qui pesait sur nous il y a un mois encore, réalisent jamais dans sa plénitude le bonheur d'y avoir échappé.

Je doute aussi que, justement à cause de cela, ils comprennent jamais la haine profonde que nous sommes en droit de garder à nos bourreaux aujourd'hui vaincus. C'est ainsi qu'ils ont cru devoir

Propos d'un "Libéré"

Le crépuscule d'un dieu

M. le maréchal Pétain, « Le Maréchal », comme disaient ses idolâtres en fermant les paupières, fut plus qu'un grand homme aux yeux de certains.

D'autres guerriers montèrent au trône sur des gradins faits de victoires. Philippe Pétain, lui, fut porté sur les autels grâce à la plus mémorable défaite qu'ait connue son pays. Et là, il apparut comme une sorte de Bouddha vivant qui, par le don de sa personne charnelle à la France, allait sauver celle-ci du désastre.

Peu s'en fallut que sa déification ne fût réalisée au bout des deux années qui suivirent l'armistice, et au cours desquelles le principal commandement donné par le rédempteur à son peuple fut le célèbre : « Suivez-moi aveuglément. »

Rien ne fut d'ailleurs épargné par les grands-prêtres du nouveau culte pour assurer aux sens d'une foule hébétée par les malheurs de la patrie la mystique sublimation du vieux soldat. A cette fin, appel fut fait aussi bien à la hiérarchie ecclésiastique qu'aux pontifes de la littérature, des arts graphiques, du micro et de la politique ; si bien qu'à la Noël de 1940, le Hosanna clamé par des Français de tous âges et de tout sexe, montait plutôt vers un homme devenu dieu pour les sauver, que vers un Dieu fait homme pour rédimmer les enfants d'Adam.

L'exagérer, penserait peut-être ces mêmes Français revenus de loin et qui ont, eux, la mémoire courte — comme le reprochait leur « Chef » — à l'ensemble de ses compatriotes.

Eh bien non ! Après tout, je n'ai inventé ni les timbres-poste, ni les médailles, ni les monumentales affiches, ni les foulards de soie, ni les amulettes à l'effigie du nouveau sauveur, ni, à défaut de genuflections, les garde-à-vous devant les portraits de celui-ci dans les Camps de Jeunesse, ni les cantiques à sa louange, ni les slogans relatifs à son infaillibilité, ni la floraison de livres et de tracts marqués de la francisque, ni les phrases où les pronoms à la troisième personne du singulier prenaient la majuscule pour parler de l'auguste pensionnaire de l'Hôtel du Parc.

interdire les manifestations hostiles, au passage des convois de prisonniers. C'est ainsi qu'ils ont parfois pour ces prisonniers des égards, des attentions qui ne peuvent manquer d'attrister les populations naguère soumises à la fureur des occupants, lesquelles ont toute raison de serrer les poings, lorsqu'elles se voient narguer par les « vert-de-gris » défilant sous leurs yeux, scandant comme par le passé leurs « *ahi-ayo* », ou fumant du tabac blanc distribué par leurs bénévoles gardiens.

Devant de tels spectacles, les victimes de la bête nazie ne peuvent que se demander si leurs libérateurs se rendent bien compte, en effet, de ce que signifie, pour nous, leur propre présence sur notre territoire.

J'ai peur que non. Et je ne suis pas seul à redouter que, en train de gagner si merveilleusement la guerre, ils donnent à l'ennemi vaincu l'impression qu'une chance s'offre encore à lui de gagner la paix — ou du moins de ne pas la perdre tout à fait.

Or cette chance-là, il faut la gâcher de concert, les Américains et nous.

F. L.

Si l'imposture, la tartuferie, le mensonge et le parjure n'avaient été érigés en vertus officielles par les servants de la nouvelle religion d'Etat, on se consolait à moitié de l'aberration dans laquelle tombèrent un trop grand nombre de nos contemporains. Mais des uns et des autres notre pays ne saurait le jour au lendemain laver son histoire.

Un temps vini, cependant, où ce fut le lent crépuscule d'une gloire que des thuriféraires attardés parfumaient encore d'un encens ersatz fourni par l'industrie d'outre-Rhin.

Dans quel obscur Walhalla trône aujourd'hui celui que, à Landerneau, en 1941, devant un auditoire de cultivateurs bretons éberlués, M. Dorgères déclarait non seulement immortel, mais bel et bien « éternel » ?

On ne sait...

Mais si cet égal devant l'éternité du Créateur de toutes choses a conservé jusqu'à la Libération quelques milliers de fidèles obstinément éternisés entre Plomoguer et Givet, entre Malo-Bains et Hendeaye, combien se font-ils dans quelques mois, peut-être même avant que leur dieu vivant n'ait été roulé dans son linceul de pourpre ?

Il n'est rien de fatal aux gloires usurpées comme cette liberté d'expression refusée à quarante millions de Français pendant quatre ans, aussi bien par l'Etat vichyssois que par ses protecteurs allemands.

Par exemple, il est sniffé qu'au moment où l'on commençait d'édifier des autels à celui qui exhortait les Français à l'acceptation de leur défaite, une voix s'élevait pour rappeler certains passages des Mémoires de Joffre, de Clemenceau et surtout de Poincaré, pour que s'évanouît la légende du « Vainqueur » de Verdun.

Car c'est bien à cette bataille, gagnée surtout par le sacrifice de deux cent mille soldats inconnus, que notre vieux Maréchal a dû sa gloire et sa semi-déification.

Mais voilà ! Le baillon eût suivi de près toute indication de ce genre. Et c'est pourquoi...

PROPHÈTES

Les mauvais...

« Nul n'osera prétendre que les armées belges seront jamais assez puissantes pour lancer des offensives contre le Reich. »

GCEBELS, 19 oct. 1942.

« Nous prendrons Stalingrad, et vous pouvez être sûrs que personne ne nous en chassera. »

HITLER, 30 sept. 1942.

« Dans tous les cas, il ne se trouvera plus un Wilson pour lancer l'Amérique contre l'Allemagne. »

HITLER, cité par RAUSCHNING. Hitler m'a dit, p. 90.

Les bons...

« La France a perdu une bataille !
« Mais la France n'a pas perdu la guerre !
« Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour ces forces écraseront l'ennemi. »

Ch. DE GAULLE, Juin 1940.

« Dans un conflit futur, rien : ni stratégie, ni « atmosphère », ne ressemblera à ce qui a existé jusqu'à présent. »

Général MICHELIER (mort en 1932).

Correspondance, p. 810.

EN HAUTE-CORNOUAILLE

Sur la piste du Fauve

I

Depuis le printemps de 1944, une division de parachutistes que l'on dit être la « division Alsace » occupe une grande partie du département du Finistère. Le général qui commande cette division a son quartier général au Huelgoat où il occupe la maison d'un des médecins de la ville. Autour de lui, dans les bourgs proches ou lointains, ses troupes sont réparties en petites unités qui semblent devoir s'opposer, par leur dispersion, à d'éventuels parachutages de troupes alliées ou destinées à se porter rapidement sur un point des côtes menacé.

Petits procédés

Il apparaît, dès leur arrivée, que ces troupes échappent à la sévère discipline qui, jusqu'alors, provoquait l'admiration béate des milieux fidèles jusqu'à la onzième heure à l'orthodoxie vichyssoise : voitures et chevaux sont brutalement réquisitionnés, les bicyclettes sont volées dans les domiciles et sur les routes, celles de femmes sont revendues dans les campagnes : porcs, vaches et veaux sont également volés de nuit et même de jour ; les soldats, mitrailleuse en position, pénètrent dans les fermes, forcent au besoin les portes, décrochent le lard, prennent beurre et œufs dans les armoires, paient quelconques, s'en abstiennent souvent. Le tableau se corse de quelques incendies de fermes, de vols et d'assassinats qui modèrent les velléités de résistance ou même de réclamation.

Relâchement de la discipline ? Peut-être ; mais à coup sûr aussi, connivence et complicité d'officiers qui repoussent les plaintes les mieux justifiées parce qu'ils sont partie prenante au butin. Le simple soldat et le soudard galonné sont à l'unisson et se remplissent la panse du même porc volé.

Le mot d'ordre donné aux troupes est de répandre parmi la population le bruit que la division est venue là pour riposter à un éventuel débarquement des alliés par une descente parachutée sur l'Angleterre. Pillages, incendies, assassinats, tantum, esbrouffe, habélerie, vantardise, mensonges : ce sont des Allemands.

La périphérie du département n'est d'ailleurs pas mieux partagée que le centre, car il y grouille une autre vermine : les Russes de Hitler.

Au jour J

Intervient le débarquement du 6 juin. Le général quitte immédiatement son quartier du Huelgoat et on le dit parti en Normandie avec une partie de la division, mais de nombreux contingents de celle-ci restent dans le département. C'est un de ces contingents que nous allons suivre après que la troupe s'est abaissée sur la verticale Saint-Malo-Nantes.

Les 1^{er}, 2 et 3 août, les blindés américains annoncent de la pointe de Bretagne, les communications téléphoniques et télégraphiques sont partout coupées, l'appel à la Libération du territoire est lancé, les arbres l'ont entendu et se couchent sur les routes d'Armorique. Le fauve, pris au piège, s'agite, se démène, écume ; va-t-il marcher à la rencontre des tanks américains ? gagner Lorient ou se replier sur Brest ? Il l'ignore lui-même et s'épuise en marches et contre-marches.

(A suivre)

Docteur MAYMOU.

M. Tanguy PRIGENT

Ministre de l'Agriculture

La classe paysanne de chez nous et les Bretons en général auront appris avec une vive satisfaction le choix fait par le général de Gaulle, Chef du Gouvernement provisoire de la République de notre compatriote M. Tanguy Prigent comme Ministre de l'Agriculture.

Né à Saint-Jean-du-Doigt en 1910, d'une vieille famille terrienne, T. Prigent fut sollicité de bonne heure par la politique active et, à peine libéré du service militaire, se jeta corps et âme dans une bagarre où son allant et sa sincérité lui conquièrent rapidement la sympathie des jeunes, à travers les campagnes de son Trégor natal.

Ce fut d'abord comme propagandiste de l'idée socialiste qu'il milita, avant d'affronter pour son propre compte la lutte électorale. En 1935, les élections cantonales l'opposèrent, dans le canton de Lanmeur, à un vieux routier du radical-socialisme qu'il battit de haute lutte. Invalidé du fait qu'il n'avait pas encore atteint l'âge d'éligibilité, la seconde consultation à laquelle donna lieu la décision du Conseil d'Etat lui valut un succès plus net encore que le premier.

Le pied dans l'étrier, ayant pour son coup d'essai mis hors de combat un concurrent qui cumulait les sièges de maire, de conseiller général et de sénateur, il ne craignit pas de s'attaquer en 1938 à une forteresse plus redoutable que son propre canton. Les élections législatives, qu'il avait mûrement préparées conjointement avec l'action paysanne, devaient le mettre face à face, dans la première circonscription de l'arrondissement de Morlaix, avec un secrétaire d'Etat du gouvernement au pouvoir.

Le bastion radical ne devait pas résister au choc et Tanguy Prigent devint ainsi le plus jeune ou l'un des plus jeunes membres du Parlement.

Constamment en contact avec ses électeurs,

dont la majorité se composait de paysans comme lui, sa position ne pouvait que se consolider. Mais vint la guerre qui en fit un combattant de la D. C. A. dans le camp retranché de Paris.

En juillet 1940, il fut l'un des quatre-vingts opposants aux manœuvres mises au point par le noble Laval pour instaurer en France un gouvernement autoritaire pro-nazi. Cela lui valut les attentions de la Gestapo installée en Bretagne et trois mois après il se voyait arrêté comme otage à la suite d'un attentat imaginaire qui aurait eu lieu à Saint-Jean. Relâché au bout de quelques semaines, il se voyait en 1941 enlever ses fonctions de maire, en violation des lois républicaines.

Tanguy Prigent dut ensuite quitter son pays pour se mettre à l'abri de la police de Vichy aussi bien qu'à l'abri de la Gestapo et se réfugia dans la clandestinité. Bien lui en prit, car son domicile de Saint-Jean et son bureau de Morlaix devaient recevoir maintes visites indésirables.

Il fut alors le collaborateur assidu de la *Libération Paysanne*, organe distribué sous le manteau et dans lequel il entretenait la classe rurale des grands problèmes de l'heure et de l'après-guerre.

Le choix de notre compatriote donnera certainement satisfaction à tous les résistants de notre pays qui voient en lui l'un des leurs et aux Bretons de la glèbe dont il connaît mieux que pas un les aspirations.

L'Agriculture française en général, que Vichy avait eu le dessein de domestiquer au profit des grands propriétaires terriens camouflés en « paysans » pour les besoins de leur cause, ne saurait se voir en de meilleures mains que celles de cet authentique campagnard de trente-quatre ans qui en paraît bien dix de moins.

de la « Chevalerie ». On y voit toujours pointer une arrière pensée politique.

Hitler lui-même n'a-t-il pas dit, entre autres choses :

« Nous ne nous arrêterons pas... »
« protection des minorités ou à d... »
« revendications de principe issues de... »
« l'esprit stérile des démocrates » ?

H. Rauschnig. *Hitler m'a dit*, p. 171.

Il a dit encore des choses bien plus dédaigneuses à l'égard des petits peuples, quels qu'ils soient. Mais, n'en ayant pas le texte exact sous la main, je préfère remettre à plus tard la citation plutôt que de la donner de façon inexacte.

Un jour viendra où il faudra bien élucider à fond l'affaire du complot ourdi par les « autonomistes » au moment de l'invasion, pour essayer — avec la complicité ou l'assentiment tacite des autorités d'occupation — d'ériger la Bretagne, non pas en Etat Libre à la manière de l'Irlande, mais en Protectorat allemand... En attendant, soyons convaincus d'une chose : Nos soi-disant autonomistes — ou tout au moins leurs chefs — étaient non point les nobles servants d'un idéal de liberté, les chevaliers d'une cause perdue, mais tout simplement les agents d'une puissance étrangère en guerre avec la nation française.

Tels d'entre eux ont déjà expié ce crime conscient ou inconscient. Tels autres le feront sans doute demain, sous une forme ou sous une autre.

Mais ils ne seront nullement fondés à se poser en « martyrs de la cause bretonne ».

Car celle-ci, dont nous reparlerons, peut être défendue autrement qu'en portant à la France une haine stupide, et ne saurait par contre l'être à bon escient en se prosternant servilement, comme le firent les hommes de l'Heure Bretonne et de Bret Atao, devant tout ce qui, de près ou de loin, sent le « germanique » et surtout : l'hitlerisme.

La France Libérée sera ce que les Français de la Libération auront voulu qu'elle soit.

Épuration

Une Commission d'Épuration régulièrement constituée fonctionne à Morlaix et s'occupe du cas de toute personne qui ayant été signalée pour avoir exercé — dans le ressort de l'arrondissement de Morlaix — avant ou pendant l'occupation, une activité favorable à l'ennemi, contraire aux intérêts du pays et de la population, ou dont la conduite, au regard des circonstances, aurait pu prêter à critique.

Les cas dont elle aura éventuellement à s'occuper sont les suivants :

I. TRAHISON

Engagés volontaires au service de l'ennemi, c'est-à-dire soldats et officiers de la L. V. F., de la Légion Africaine, des Waffen SS, de la Milice Française.

Espions de toute espèce (bénévoles ou rétribués) ayant fourni à l'armée d'occupation des indications susceptibles de nuire au succès des armes alliées.

Dénonciateurs ayant signalé de vive voix ou par écrit des patriotes (réfractaires au travail forcé, maquisards, journalistes clandestins) ayant livré des soldats alliés (aviateurs, parachutistes, marins) ou signalé à l'ennemi des dépôts d'armes ou des points d'atterrissage de matériel parachuté.

Agents auxiliaire de la Gestapo (individus s'étant mis au service de la Police allemande comme indicateurs ou guides).

II. INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

« Collaborateurs » ayant, par leurs paroles, leurs écrits ou leurs actes, favorisé ou tenté de favoriser le succès des armes ennemies, ou ayant cherché à saper le moral des populations (Propagandistes pro-allemands, conférenciers, speakers de radio, journalistes, écrivains, particuliers ayant défendu les Allemands, répandu des nouvelles systématiquement favorables à l'ennemi et défavorables aux Alliés ; travailleurs volontaires pour l'Allemagne ; fonctionnaires français ayant facilité par leur action l'accomplissement de tâches utiles à l'ennemi, et que celui-ci n'aurait pu mener à bien sans leur zèle ou leur complicité).

III. COMMERCE AVEC L'ENNEMI

Individus spécialisés dans le « marché noir » au profit exclusif des occupants et au détriment des populations locales ; Commerçants ayant accordé aux Allemands la préférence sur leurs clients ordinaires ; Chefs d'entreprises créées ou développées pour les besoins exclusifs de l'armée d'occupation ; Rabatteurs d'hommes et de matériel roulant pour les travaux défensifs ou offensifs effectués par l'ennemi sur le territoire national ; Femmes autres que les prostituées professionnelles, dont la conduite vis-à-vis des occupants aura fait l'objet d'un scandale plus ou moins patent.

IV. MERCANTILISME

Commerçants ou industriels dont l'enrichissement, hors de proportion avec la marche normale de leurs affaires jusqu'en juin 1940, est dû au seul fait de l'occupation.

Il est du devoir de chacun de faciliter la tâche de la Commission d'Épuration en signalant à celle-ci toutes les personnes qui entreraient dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessus énumérées, quels que soient le milieu social auquel elles appartiennent et les opinions qu'elles professent ou ont professé ; quelle que soit également l'attitude que ces personnes ont pu adopter depuis le moment où la défaite des Allemands est apparue comme certaine, ou depuis le jour de la libération.

Ce n'est nullement à une besogne de basse dénonciation que le public est ainsi convié, mais bien à une tâche de salubrité dont le résultat sera d'empêcher les traitres, les dénonciateurs, les tortionnaires, les pourvoyeurs des prisons et des poteaux d'exécution, les collaborateurs arrogants ou honteux, les défaitsistes, les lâches les profiteurs de l'occupation et les mercantils d'échapper au châtimeur plus ou moins grave qu'ils méritent, ou de jouir, dans la France libérée, exactement des mêmes droits que les citoyens honnêtes, fidèles à leur foi patriotique, ou que les héros de la Résistance.

Il ne sera d'ailleurs tenu aucun compte des dénonciations anonymes ; de plus, toute déposition mensongère ou reconnue avoir eu pour unique mobile une ven-

geance personnelle pourra être sévèrement sanctionnée.

Par ailleurs, il est du devoir de tout bon citoyen de ne pas laisser condamner un innocent, et de faire connaître à la Commission tout ce qu'il sait à la décharge d'un individu accusé de l'un des crimes ou délits mentionnés plus haut.

Les témoignages à décharge seront donc reçus par les enquêteurs avec la même impartialité que les accusations elles-mêmes.

En un mot, seuls les vrais coupables ont à redouter la Justice de la Libération qui sera la même pour tous, et dont la Commission d'Épuration n'a pour objet que de faciliter et d'accélérer la marche.

La Commission d'Épuration de l'Arrondissement de Morlaix
Bureau : 4, rue Gambetta

Ploujean

COMITÉ DE LA LIBÉRATION NATIONALE

Conformément aux instructions des organisations de Résistance, un Comité de la Résistance chargé de l'épuration a été formé à Ploujean et y fonctionne depuis le 9 septembre. Il comprend actuellement 11 membres et sera porté à 15 dans les jours qui suivent afin que toutes les activités de la commune y soient représentées.

Ce comité se réunira tous les dimanches à la mairie, de 9 heures à 11 heures.

C'est faire son devoir de Français que de venir déposer devant ce comité afin que les traitres, les collaborateurs et les profiteurs de l'occupation boche et du régime défunt soient punis. Justice sera ainsi rendue.

Les déposants sont assurés du plus strict anonymat.

Le Comité.

L'Autonomisme Breton et l'Allemagne

(Suite)

Les Allemands de l'ère hitlérienne méprisent profondément toutes les petites nationalités et ne leur reconnaissent aucun droit à l'existence. Ils l'ont fait voir chaque fois que l'occasion s'est présentée pour eux de les supprimer purement et simplement.

Je n'en veux pour le moment d'autre preuve que le fait suivant :

Dans la plus récente édition du classique *Taschen Atlas der Ganzen Welt* (Justus Perthes, Gotha, 1943), on chercherait en vain mention des noms de pays annexés par l'Allemagne.

C'est ainsi que, dans les cartes de cet ouvrage consacrées au Reich, l'ancienne Autriche (*Österreich*) n'est séparée du reste de l'Allemagne par aucune délimitation et son nom même n'y paraît point. Il en est de même pour la Bohême-Moravie (*Böhmen*), fraction de l'ancienne Tchécoslovaquie et pour la Pologne (*Poland*) auxquelles on a substitué tout simplement : *Protektorat* pour la première et *General-Gouvernement* pour la seconde.

Voilà donc trois nations qui, après avoir connu une existence indépendante plus ou moins longue, se sont trouvées rayées de la carte du monde par décision du Grand Führer de la Grande-Allemagne.

Et pourtant, il s'agit là de pays dont la population se chiffrait par millions. Pourquoi, dans ces conditions, veut-on que les Allemands aient davantage d'égard pour de pauvres petites nationalités, celles-ci fussent-elles situées en dehors de ce qu'ils considèrent comme leur « espace vital » ?

Occasionnellement, ils peuvent bien affecter quelque sympathie pour les minorités ethniques qui dépendent de pays avec lesquels ils sont ou pourraient être un jour en guerre. Cela ne saurait être en aucune façon pris pour

Les Résistants de la 11^e heure

Tout le monde connaît l'histoire de cet éminent collaborateur, fasciste de haut lignage et professeur de Droit à ses moments perdus qui, dans les premiers jours de la Libération, s'est promené dans les rues de Rennes, vêtu d'un uniforme d'officier français. On sait aussi que le colonel « commandant le groupe Bretagne de la garde des voies et communications » a été présenter ses hommages au général de Gaulle.

Ces anecdotes sont instructives. Certes, c'est dans l'Armée, souvent même dans l'Armée de l'Armistice, que les F. F. I. ont recruté leurs meilleurs cadres ; mais précisément, ces officiers n'ont sur le dos qu'un uniforme hétéroclite : des bottes allemandes, un pantalon de cheval, une chemise kaki, un béret basque. Par contre, un grand nombre de militaires d'active ou de réserve qui courent les rues, tous galons dehors, depuis le jour de la Libération, n'ont joué dans la Résistance aucun rôle actif. Sans doute le port de cet uniforme est leur droit le plus strict ; nous demandons seulement à certains d'entre eux un peu moins d'ostentation, un peu plus de pudeur et de dignité ; nous leur demandons de ne pas sourire ironiquement en répondant au salut d'un officier F. F. I. qui n'a peut-être qu'une vingtaine d'années mais qui, depuis des mois, a risqué sa peau dans le maquis, qui a fait ses preuves et a bien mérité ses galons.

D'une façon plus générale, que les résistants de la onzième heure ne s'y trompent pas : ceux qui ont porté abusivement un brassard, ceux qui ont obtenu un insigne à force d'obstination et d'astuce — peut-être pour mieux faire oublier quelque agissement compromettant — ceux-là seront finalement découverts.

Aux temps héroïques de la clandestinité, le souci primordial d'un militant authentique de la Résistance était de ne pas être publiquement connu comme tel. Aujourd'hui, profitant de cette dissimulation nécessaire, une nuée de personnages équivoques, de navigateurs en eaux troubles et de pleutres, prétendent « en être ». Attention ! Tôt ou tard, la France reconnaîtra les siens. Cette discrimination se fera ; elle est nécessaire à la vie même de la nation. Comme le disait le général de Gaulle à Casablanca, le 8 août 1943 : « L'union nationale ne peut se faire et ne peut durer que si l'Etat sait distinguer les bons serviteurs et punir les criminels. »

M. D.

« Défense de la France » - 25 Août 1944.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les Martyrs de la Liberté et de l'Occupation

AVIS ET COMMUNICATIONS

ARRÊTÉ

de Mobilisation Sanitaire

Art. 1. — Sur tout le territoire de la Bretagne libérée, l'état de mobilisation sanitaire est déclaré.

Art. 2. — Sont soumis à la mobilisation sanitaire : tous les médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes exerçant librement ou attachés à un titre quelconque à un établissement public ou privé ; tous les infirmiers, infirmières et sages femmes ; tous les membres du personnel administratif des établissements de traitement publics et privés ; tous les fonctionnaires de la santé et de l'assistance et notamment des directions et inspections départementales de la santé ; tous les membres de la Croix-Rouge française, du Secours National et des services sanitaires de la D. P.

Art. 3. — Dans la Région et les départements de Bretagne, les membres du Corps sanitaire sont placés sous l'autorité du Responsable régional et des Responsables départementaux du Service de Santé de la Résistance qui prennent les fonctions de « Délégués du Gouvernement pour les questions médico-sociales de la Région et des départements ».

Art. 4. — Les Délégués régionaux et départementaux du Gouvernement ont le pouvoir de prononcer toute radiation et de nommer à titre temporaire toute personne de leur choix aux postes sanitaires à pourvoir.

Art. 5. — Tout membre du Corps sanitaire qui se soustrait à ses devoirs et ne se placera pas sous l'autorité du Délégué du Gouvernement sera poursuivi par les tribunaux militaires, conformément aux lois de la guerre.

Art. 6. — Cet arrêté est immédiatement applicable et prend effet à dater du 7 août 1944.

Signé : Dr ANDRIEUX.

Signé : LE GORGEU.

Avis à la Population

Dans certaines localités, de regrettables incidents se sont produits à la suite du trafic de l'alcool contre l'essence ou autres denrées, avec certains militaires de l'Armée Américaine.

Cet échange est particulièrement scandaleux et doit être proscrit d'une façon définitive.

De lourdes sanctions seront prises contre les personnes qui passeront outre à cette interdiction.

Service des Réfugiés

Tous les évacués obligatoires de la région de Brest qui sont à Morlaix depuis le début d'août, doivent dans leur intérêt passer de toute urgence à la Mairie, 2^e étage.

Il est indispensable d'établir chaque fiche individuelle pour faire les demandes éventuelles d'indemnité ou autres avantages. Naturellement cet avis n'intéresse pas les réfugiés qui se sont fait inscrire à la Mairie.

Les réfugiés résidant à Morlaix seront les bienvenus dans les services suivants : Renseignements généraux : Au centre d'Accueil et de répartition, 2, rue de Brest. Demandes d'allocation, demandes de bons de bois : Mairie 2^e étage, fond du couloir à gauche.

Bons d'achat d'articles textiles et de chaussures fantaisie, titres d'alimentation, autorisations pour boulangeries et boucheries : Mairie, 2^e étage, fond du couloir à droite.

Vêtements : Au Bon Accueil, 24, place des Halles, (sous-sol) mardi, et jeudi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Les organismes ou commerçants ayant fournis du matériel ou des marchandises au Centre d'Accueil des Réfugiés de la Ville de Morlaix, sont instamment priés de déposer de toute urgence leurs factures en 2 exemplaires à la Mairie, au bureau de M. H. Queffurais, régisseur.

AUX RÉFUGIÉS BRESTOIS

La Sous-Préfecture communique :

Les familles dont les enfants sont repliés à Juillé sont informées que ceux-ci sont tous en bonne santé.

Service du Textile

Une distribution de feuilles de demande de bons d'achat d'articles textile aura lieu :

Le lundi 18 septembre, à 14 h., pour les enfants de 3 à 12 ans, 50 feuilles ; pour les enfants de 12 à 18 ans, 40 feuilles.

Les enfants déjà servis en 1941 et en 1942 peuvent renouveler leur demande.

Le mardi 19 Septembre, à 14 h. pour les adultes, 200 feuilles.

Les personnes déjà servies en 1941, peuvent renouveler leur demande. Prière de se munir des cartes de textile.

Mutuelle du Commerce et de l'Industrie

Section de Morlaix

Dimanche 18 Septembre, de 10 h. 30 à midi, au domicile du Président, 1, rue des Ecoles, 1^{er} étage.

Perception des cotisations.

Paiements des indemnités.

Prière aux sociétaires en retard de se mettre à jour.

PLEYBER-CHRIST

La commune de Pleyber, qui a fourni à la Résistance un beau contingent de héros, a elle aussi payé un lourd tribut à l'Occupation.

Le 10 août avaient lieu dans le cimetière du bourg les obsèques de deux enfants de la commune : Jean Gall, 30 ans, du village de Keranguen, et Alain Bécam, 23 ans, du village de Kermarquer, qui, arrachés à leurs champs familiaux et entraînés de force dans les colonnes allemandes en violation des conventions internationales, sont tombés côte-à-côte parmi des ennemis détestés.

M. le maire de Pleyber prit la parole devant la tombe prématurément ouverte de ces innocentes victimes de la fureur germanique et, au nom de tous ses administrés, adressa aux familles l'expression des sentiments de sympathie que chacun, dans la commune, éprouvait à leur égard.

Le dimanche 3 septembre, à 16 heures, avaient lieu en l'église paroissiale, décorée pour la circonstance par les religieux, les obsèques de M. François Quéau, 62 ans, tué par les allemands le 8 ou le 9 août, et dont le cadavre a été trouvé le 1^{er} Septembre près de la Roche-Maurice ; de M. Jean Bourlès, 24 ans, Albert Créach, 24 ans, François Philippe, 24 ans, Henri Grall, 22 ans, tous quatre fusillés le 21 avril 1944 à Penmach.

Dès le vendredi 1^{er}, l'ancien reliquaire avait été transformé en chapelle ardente pour recevoir le cercueil de François Quéau, ceux des jeunes patriotes n'étant attendus que pour la nuit du samedi au dimanche suivant.

ÉTAT-CIVIL DU 9 AU 13 SEPTEMBRE

NAISSANCES. — Clément Le Hénaff, quart. du Château ; Yvette Madec, Val-Vert ; Françoise Plusquellec, Voie d'Accès au Port ; Paul Le Nan, Quart. du Château ; Jean Poisson, Quart. du Château ; Gérard Deniel, Allée du Poan-Ben.

PUBLICATIONS. — Louis Adam, employé de bureau, domicilié à Lanmeur (Pont Menou), et Alice Clech, s. p., 52, rue Haute.

MARIAGE. — René Fagon, pâtissier, Parc-an-Ber, et Lucienne Salau, s. p., 81, rue de Brest.

DÉCÈS. — Blandine Le Jeune, 61 ans, Quart. du Château ; Guesnou Sclotur, 46 ans, Quart. du Château ; Pierre Cornec, 45 ans, Quart. du Château ; Marie Le Roux, 50 ans, Quart. du Château ; Yves Lamour, 50 ans, Quart. du Château ; Eugénie Avant, 49 ans, Quart. du Château ; Marie Lijour, épouse Gougay, 55 ans, Quart. du Château.

Les derniers jours de l'Occupation allemande à Morlaix

pour voir ce qui s'était passé, eut l'immense douleur de se trouver en présence du cadavre de son mari, âgé de 35 ans, père d'un enfant.

Le compagnon de celui-ci était le nommé Le Goff, 39 ans, habitant Traonar-Vélin, marié, 4 enfants.

En grande hâte on transporta les corps sous le porche de l'ancienne caserne, au fond de la place, et c'est tout juste s'ils ne se séparèrent pas en tronçons, tellement la mitraille les avait déchiquetés.

Tôt après, les meurtriers, escortés d'autres brutes de renfort, revinrent à la charge, remplissant l'obscurité de leurs clameurs. Ne retrouvant pas des dépouilles de leurs victimes, ils suivirent à l'aide de leurs lampes de poches les traces sanglantes du transfert des corps, et arrivant au porche où ceux-ci étaient déposés, menacèrent de faire flamber toute la caserne s'ils ne leur étaient pas rendus immédiatement.

Des gens se présentèrent pour parler et expliquer l'erreur tragique qui s'était produite. Mal leur en prit, car de nouvelles décharges furent dirigées vers eux. Deux voisines furent blessées aux jambes, et ce fut miracle qu'il n'y eut pas de morts supplémentaires au tableau des soudards excités par leur premier carton.

Finalement, fixés sur l'identité réelle des victimes de leur afolement, tous quittèrent les lieux sans mettre leur ma-

nance à exécution, mais aussi sans présenter la moindre excuse pour une méprise qui, en quelques secondes venait de faire deux veuves et cinq orphelins de plus à l'actif de ceux que nos gouvernants de Vichy présentaient à leurs gouvernés comme les « sauveurs de la civilisation occidentale ».

Dans la matinée du samedi, la nouvelle de l'événement qui avait mis en émoi tout le quartier des Jacobins se répandit en ville avec la rapidité de la foudre et remplit nos concitoyens d'un surcroît de haine pour leurs hôtes triplement indésirables.

Ce jour-là vit un marché plutôt maigre, aucun cultivateur des environs ne se risquant à sortir un attelage, de peur de le voir détourné en pleine route de sa destination pour aller grossir les convois hétéroclites dont le défilé continuait presque sans interruption vers l'ouest ou le nord-ouest.

C'est par dizaines de milliers qu'il faudrait sans doute chiffrer le nombre des hommes de troupe de toutes armes qui, avec ou sans leurs officiers, passeront ainsi par Morlaix, refluant des points déjà occupés ou traversés par les Américains.

Entre temps, les nouvelles, vraies ou prématurées, allaient leur train : Loudéac, Pontivy, Saint-Briec, Guingamp même, selon les mieux renseignés, étaient déjà

libérés. Sans doute, le lendemain, dimanche ou lundi matin au plus tard, ce serait le tour de Morlaix de voir enfin surgir, du côté du Pouliet ou de la Fouasserie, les avant-gardes de l'armée en marche vers l'extrémité occidentale du continent européen.

Cet espoir gonflait tous les cœurs, déchainait les imaginations les plus prudentes, bien que le mouvement des occupants de la Feldgendarmarie et du Bureau de la Place semblât avoir retrouvé son calme des journées sans histoire.

Une colonne américaine venant de la direction de Callac avait poussé jusqu'à Lannéanou, et, dans ce bourg au lieu de poursuivre sa route vers Morlaix, prenait la G. C. II A qui va vers Le Cloître et Plouénour.

C'était si inattendu, si magnifique que chacun hésitait à y croire. Mais il fallut bien se rendre à l'évidence, car plusieurs personnes affirmaient avoir vu, de leurs yeux vu, des centaines, presque des milliers de véhicules, tanks, camions, camionnettes, voitures basses, dont le passage dura des heures entières. Et à l'appui de leurs affirmations, ces privilégiés exhibaient des cigarettes, des tablettes de chewing-gum et des morceaux de chocolat dont l'origine ne pouvait laisser place au moindre doute dans l'esprit du plus incrédule de nos concitoyens.

Portés par des patriotes, les cercueils furent alors alignés devant le monument aux Morts. Une minute de silence fut observée après qu'eût retenti la sonnerie « Aux Morts », puis les dépouilles mortelles disposées autour du catafalque, dans la nef de l'église, trente jeunes filles portant des gerbes de fleurs et quatre patriotes armés et casqués encadrèrent les cercueils.

Le nocturne fut présidé par M. le chanoine Courtet, archiprêtre de Saint-Louis de Brest, assisté de M. l'Abbé Calvez, directeur de l'école St-Joseph, à Morlaix, et de M. Sibiril, professeur à l'Institution N.-D. du Kreisker, à Saint-Pol.

Au moment du *Libera*, les clairons sonnèrent « Aux Champs », puis, M. Abily, recteur de Pleyber-Christ, prononça une émouvante oraison funèbre à la mémoire de ses cinq paroissiens trop tôt frappés pour jouir de la défaite de nos ennemis.

Un immense cortège se forma ensuite pour conduire à leur dernière demeure les cinq enfants de la commune escortés de patriotes en armes et des porteuses de fleurs.

Cette impressionnante cérémonie prit fin sur des allocutions prononcées devant les fosses prématurément ouvertes par M. le Maire de Pleyber, M. Roger, commandant les F.F.I. de la commune et Jean Kerdoncuff, chef des F.T.P.

Rappelons que les quatre jeunes gens fusillés à Penmach, près de Lesneven, le 21 avril, avaient été arrêtés au cours de la rafle qui eut lieu à Pleyber le jour de Pâques, de ces Pâques tragiques pendant lesquelles une vague de terreur déferla sur toute cette commune.

Emmenés par l'ennemi, ils devaient passer quatre jours entre les griffes de la Gestapo qui se livra sur nos malheureux camarades à des tortures dont l'exposé fait frémir.

Comme le rappelle M. le Maire dans son discours, on ne saurait trop exalter le patriotisme ardent, pur et passionné, l'abnégation, la bravoure dont firent preuve ces obscurs héros dans l'exécution des missions périlleuses qui leur avaient été dévolues.

François Quéau, lui, était un vétéran de la Grande Guerre qui, emmené dans un convoi le 3 août, devait être lâchement assassiné le 8 ou le 9 du même mois.

Aux environs de minuit, les riverains de la place des Jacobins et de la rue d'Aiguillon étaient subitement réveillés par le bruit d'une rafale de mitraille et des cris de douleur, ainsi que par les aboiements caractéristiques de soldats allemands.

Se rendant compte qu'un drame venait de se dérouler, en dépit du danger à courir quelques personnes sortirent de chez elles et se trouvèrent, près du trottoir de la maison Goardon, en présence des corps de deux hommes portant des casques de pompiers, littéralement hachés par les projectiles qui les avaient atteints.

On sut bientôt qu'il s'agissait de deux hommes du service d'incendie, revenant des chantiers Queinnek et Guillon, voie d'Accès au Port auxquels, ainsi que nous l'avons dit, les Boches avaient mis le feu, et qui, leur travail terminé, revenaient avec une partie du matériel afin de le garer dans le magasin de la ville situé sous le Musée, dans l'ancienne église des Jacobins.

Des Allemands venant de la rue de Paris les avaient pris, dans leur phobie agitée, pour des « terroristes » ou des « Tommies », et, sans leur crier halte-là ! avaient froidement abattu ces obscurs serveurs de la cité, puis étaient allés chercher du renfort de toute la vitesse de leurs jambes !...

L'une des malheureuses victimes de la brutalité germanique habitait tout près du lieu de l'assassinat, et Mme Caoussin, locataire de la caserne Colbert, alertée par les coups de feu et sortie elle-même

(à suivre)

CHRONIQUE SYNDICALE

C. G. T.

Cette semaine, grande activité à la Maison du Peuple, formée en véritable fourmilière. Tout le monde s'active pour remettre les organisations sur pied. Dans toutes les corporations. on sent le désir unanime de se grouper très nombreux et très rapidement en vue des énormes tâches qui nous attendent. Chaque jour, à l'issue d'une réunion corporative, c'est un nouveau syndicat qui renaît en la personne d'un nouveau bureau; aussi envisageons nous l'avenir syndical de notre cité avec le plus grand optimisme.

Voici la liste des corporations qui ont déjà élu leur bureau : le Bâtiment, les Métaux, les Dockers, la Compagnie Lebon, les Instituteurs, les Cheminots, le Syndicat du Livre et les Municipaux. Le Syndicat des Taxis doit se réunir le lundi 18, à 19 h. 30. D'autres corporations, comme les Employés, les Artisans, etc., s'activent aussi pour s'organiser.

Nous ne doutons pas qu'avec un tel enthousiasme nous ne fassions hâter les questions les plus urgentes de l'heure; l'épuration dans tous les domaines, la réintégration de tous les camarades licenciés pour leur action syndicale ou patriotique, la réorganisation du travail et la résorption du chômage, la diminution du coût de la vie avec réajustement des salaires, l'amélioration du ravitaillement, etc.

Et toutes ces questions ne pourront être sérieusement résolues qu'avec une C. G. T. forte et unie.

C. F. T. C.

Le mardi 12 septembre, des militants appartenant aux différents syndicats de Morlaix affiliés à la C. F. T. C., se sont réunis pour envisager l'action future sur le plan local.

Ils ravivèrent le souvenir des camarades morts depuis 1940, au service de la France et des libertés syndicales, ayant une pensée spéciale pour Yves Déniel, longtempis secrétaire du Syndicat des Employés, victime, comme tant d'autres, d'une répression barbare.

On parla ensuite de la remise sur pied des syndicats, examinant séparément le cas de chacun d'eux : Syndicats des Employés, des Employés, des Hospitaliers, de la Manufacture des Tabacs. Les cadres existent, et aussi la volonté de travailler et de croître.

Des jeunes, déjà familiers de l'action sociale — les jockistes par exemple — ont manifesté le désir de participer à l'organisation professionnelle; ils devront trouver appui pour leurs justes revendications dans les syndicats vivifiés par leur dynamisme.

Défense professionnelle et service social, voilà le mot d'ordre. Et liaison le plus vite possible avec les organismes syndicaux comme aussi avec les groupements locaux qui ont en vue l'amélioration des relations sociales. Dès que les Bureaux seront définitivement constitués, nomination de délégués à l'Union locale.

Avant de clore la réunion les syndiqués présents formulèrent un vœu : que le Gouvernement fasse au plus tôt une place dans ses travaux à l'organisation de la profession, et qu'il s'emploie à favoriser le développement des associations ouvrières qui ont fait leurs preuves.

Avis de réunion. — Le syndicat des Employés convoque toutes ses militantes le mardi 19 septembre, à 20 h. 30, 9, rue de Ploujean, le local de la C. F. T. C. ayant été mis à la disposition des réfugiés.

Section Intercommunale des Maraîchers de Morlaix

Le Bureau de la section, dans la défense de leurs intérêts, invite, de la façon la plus pressante, tous ses adhérents à respecter scrupuleusement les nouveaux prix en vigueur depuis la libération et à ne pratiquer ni marché noir ni vente ailleurs que sur le marché régulier. Certes, il en est, parmi ces nouveaux prix, qui ne sauraient leur donner satisfaction et qui témoignent, de la part de ceux qui les ont établis, d'une absence de contact,

imputable aux circonstances, avec les réalités professionnelles et locales.

Ainsi, quel maraîcher, quel consommateur même, ne sourira de voir le haricot vert taxé à 8 francs le kilo, et celui à égrener à 7 fr. 50, quand le demi-sec est à 15 francs ? Il y a là une véritable anomalie, le demi-sec étant de beaucoup le plus lourd et donnant le plus de déchets. Comparativement au demi-sec, le vert et le grain sec devraient se trouver au moins sur un pied d'égalité, comme avant-guerre d'ailleurs. Les seuls frais de main-d'œuvre justifieraient amplement cette équivalence. A remarquer d'ailleurs qu'à 12 francs le kilo le demi-sec était bien taxé.

De cette situation anormale, le Bureau a déjà informé les Pouvoirs Publics. Il leur a signalé les légumes dont le prix pouvait être baissé, en général légumes de grosse culture, aux frais de main-d'œuvre réduits; les légumes qui étaient taxés normalement et ceux aussi dont le relèvement de prix s'impose d'urgence pour rémunérer le travail. Ces légumes sont le radis, le haricot vert, l'épinard et la tomate, qui exigent une grosse dépense de main-d'œuvre. Une autre solution demeure possible, mais est peu souhaitable : celle de décréter une baisse sur les salaires maraîchers, lesquels ont été successivement adaptés au coût de la vie.

M. le Président de la Commission Spéciale a fait savoir au Bureau qu'il avait transmis ses propositions de prix à M. l'Intendant Régional avec l'avis le plus favorable. Il convient donc d'attendre la décision en cours.

Mais il est certain que les maraîchers ne sauraient consentir longtemps à travailler à perte ou sans bénéfice ces légumes qui fournissent un appoint non négligeable, qui se chiffre en tonnes. Les maraîchers ont droit à une juste rémunération de leurs frais et leurs revendications restent d'une modération absolue dont tous pourraient utilement s'inspirer.

Ils consentiront toutefois, en cette période de transition, les sacrifices qui leur sont momentanément demandés et donneront ainsi l'exemple à la classe paysanne toute entière, qui a tant de peine à admettre que les prix agricoles soient en baisse si considérable, alors que les prix du commerce et de l'industrie et que les salaires demeurent inchangés. Ils comprendront qu'il fallait commencer par quelque part et que le reste suivra à une échéance plus ou moins prochaine, car, dans l'intérêt même du pays tout entier, les sacrifices qu'ils consentent à présent ne sauraient être de longue durée, une longue expérience prouvant que la richesse terrienne constitue le plus solide de la richesse française, celle qui permet tous les relèvements.

S'il était des maraîchers à outrepasser sciemment les prix de la taxation, qu'ils sachent d'avance qu'ils ne sauraient trouver d'appui près du Bureau. Ce n'est que dans une stricte discipline syndicale qu'ils obtiendront satisfaction pour le présent et pour l'avenir. Ils ne sont pas sans force, groupant plus de 120 adhérents et produisant des milliers de quintaux de légumes. Déjà le public, qui a bénéficié largement de la pratique immédiate des nouveaux prix, comprend et approuve leurs revendications et sait aussi qu'à l'occasion leur Bureau défend énergiquement les intérêts du ravitaillement local.

Il reste donc aux Pouvoirs Publics à tenir compte, davantage que dans le passé, des remarques légitimes des maraîchers et à ne pas oublier que les conditions essentiellement variables de la production agricole justifient des mercuriales différentes suivant les localités, mercuriales auxquelles les organismes professionnels doivent participer.

Syndicat du Bâtiment

Dimanche 17 Septembre, de 10 h. à midi, à la Maison du Peuple, remise des cartes syndicales et perception des cotisations.

Le secrétaire : FLOCH.

Les annonces et communiqués doivent nous parvenir pour le mercredi soir au plus tard.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST

Repliée à LANDIVISIAU

Le Président de la Chambre de Commerce de Brest a l'honneur de faire connaître aux Industriels et Commerçants du ressort de cette Compagnie, qu'un bureau provisoire a été installé à Landivisiau, rue Saint-Guénel, place des Halles, où ils pourront s'adresser et où il leur sera donné, dans la mesure du possible, tous renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Le personnel, ouvriers et employés, est prié de faire connaître d'urgence son adresse de repliement au bureau ci-dessus ou dans les subdivisions des Ponts-et-Chaussées du département.

Le bureau est ouvert tous les jours, dimanches exceptés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

REMERCIEMENTS

Morlaix. — Mme Vve DUBOIS, M. l'abbé René GAUTHIER, remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux services funèbres chantés pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE GAUTHIER, en particulier M. le Receveur et le personnel des Postes, ainsi que ses camarades de captivité.

Saint-Martin-des-Champs. — Mme Vve François RIDELELLER, sa fille LUCIENNE et toute la famille remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté, tant à Morlaix qu'à Plouigneau, aux obsèques de FRANÇOIS RIDELELLER, et particulièrement les personnes qui ont offert des fleurs.

Morlaix. — Mme Henri MESSAGER et sa fille JOSETTE; Mme MESSAGER; M. et Mme RIOU et toute la famille remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de M. Henri MESSAGER et en particulier celles qui ont offert des fleurs.

AVIS DE DECES

Brest-Plouéan-Santec. — M. Louis ROCHEMULET, Chef Comptable de la Chambre de Commerce de Brest; Madame, leurs enfants, petits enfants et toute la famille, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Marcel ROCHEMULET

soldat des Forces Françaises de l'Intérieur, mort pour la France à Pont-Eon en Plouéan, le 8 Août 1944, à l'âge de 22 ans, leur fils, frère, beau-frère, oncle et parent. La cérémonie religieuse et l'inhumation provisoire ont eu lieu le 9 Août à Plouéan. L'inhumation définitive devant avoir lieu au cimetière de Brest, la date en sera fixée ultérieurement.

ACQUEREURS ET VENDEURS

de CAMIONS, CAMIONNETTES et VOITURES. Faites-vous connaître. Nous avons actuellement un nombre important de vendeurs et d'acheteurs de tous véhicules.

GARAGE PARIS-BREST

20-22, rue de Paris - Morlaix - Tél. 1.90

« LA PUBLICITE MODERNE »

Affichage Municipal
MORLAIX - Tél. 4.06
Affichage - Toute Publicité
Travaux de copie Français-Anglais

Mademoiselle J. LE MOIGNE

Chirurgien-Dentiste
a repris ses consultations, 19, place Thiers

Cabinet dentaire G. LE BOURCH
réinstallé, 29, place Cornic.

Cabinet dentaire E. CADIOU, 11, rue Carnot, ouvert tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Le Docteur LE JANNE a repris ses consultations (de 14 à 17 h., tous les jours, sauf le dimanche).

IMPRIMERIE BOCLÉ

ON DEMANDE UN APPRENTI, présenté par ses parents.

ON DEMANDE premiers et seconds mécaniciens-dentistes.

S'adresser : **COQUIN**, Prothèse dentaire de l'Ouest, 10, rue des Vignes, Morlaix.

PERDU, le 12 septembre, entre 7 et 8 heures, route de Kersco et Troudoust, un portefeuille contenant 460 fr., 2 clés et des coupons d'alimentation. Prière le rapporter Choquer Albert, Hôtel du Lion d'Or, rue A.-de-Guernisac. Récompense.

A LOUER

au Spernen, en Lanmeur, 6 hectares labourable. Jouissance 29 septembre 1944. S'adresser sur place.

A VENDRE

Attelage complet : Jument 1/2 sang postière, rapide et douce; voiture anglaise à roues caoutchoutées; harnais état neuf. Selle anglaise, étriers et bride nickel. S'adresser à M^e Buaneec, notaire à Guerlesquin.

Etude de M^e SERRURIER, Commissaire-Priseur à Morlaix,

VENTE MOBILIERE

après le décès de Madame Veuve Bellec, 43, rue Basse.

Lundi 18 Septembre, à 13 h. 30 on vendra : Lit; literie; buffet; armoire à glaces; tables; chaises rotin; fauteuils; glaces; vaisselle; lingerie et autres objets; Boite coffre-fort en acier; carpepe.

Etude de M^e SQUIBAN, Huissier, 6, rue Ange-de-Guernisac, Morlaix

VENTE VOLONTAIRE Agricole et Mobilière

Le Lundi 25 Septembre 1944, à 13 h. 30 Au domicile de Mlles Reungoat, cultivatrices à la Vieille Roche, en Plourin.

M^e SQUIBAN vendra : 2 juments en âge; 3 vaches; 2 charrettes en bon état; 1 petite voiture caoutchoutée toute neuve; 1 hache lande; 1 ventilateur; 1 houe; 2 brabants; 1 herse; 1 rouleau; 1 griffon; harnais de limon et de trait; faux et faucilles; divers outils agricoles; 1 bascule et ses poids; 1 brouette neuve; échelle; pulvérisateur; 1 cuiseur; casiers à pommes de terre.

1 armoire à linge; 1 buffet à deux corps; 2 lits clos; 1 horloge bretonne; 2 sommiers; 1 table ronde; 1 table rectangulaire et bancs; 4 bahut; 1 banc clois; 1 baratte; 1 fourneau; 1 poêle etc...

Au comptant, frais en sus.

Etude de M^e CHAPEL, avoué, rue Charles Le Goffic, Morlaix.

DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Morlaix le 8 mars 1944, enregistré, signifié, et passé en force de chose jugée.

ENTRE : Monsieur Bourlés François, manœuvre, demeurant à Cunven, en Plouigneau, DEMANDEUR.

M^e CHAPEL, avoué.

ET : Madame Françoise Le Saout, épouse de Monsieur François Bourlés, domiciliée à Cunven, en Plouigneau, DEFENDERESSE.

M^e COURSIN, avoué.

Il appert : Que le divorce a été prononcé d'entre les époux Bourlés-Le Saout à la requête et au profit du mari.

Pour extrait certifié conforme.

A Morlaix, le 24 Août 1944.
R. CHAPEL, avoué.

Etude de M^e COURSIN, docteur en droit, avoué à Morlaix, 4, rue de Paris.

EXTRAIT

D'un jugement rendu par défaut, faute de comparaître, par le Tribunal Civil de Morlaix, sous la date du 13 Octobre 1943 enregistré.

ENTRE : Madame Anne Marie Le Coat, épouse de Monsieur Charles Lucas, demeurant à Lescreché, en Loqueénéol. Demanderesse : ayant M^e COURSIN pour avoué.

ET : M. Charles Lucas, quartier-maître de la marine, domicilié à Lescreché, en Loqueénéol. Défendeur défaillant.

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Lucas-Le Coat, au profit de la femme et aux torts exclusifs du mari.

Morlaix, le 26 Août 1944.
M^e COURSIN, avoué.

L'Imprimeur-Gérant : LOUIS BOCLÉ